

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-32

POLITIQUE TERRITORIALE des PAYS et AGGLOMERATION

- 2èmes programmes d'actions (dites année 2)

1. *du contrat de Pays Montalbanais*
2. *du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne*
3. *du contrat d'agglomération Montauban Trois Rivières*

- 3^{ème} Programme d'actions

1. *du contrat de pays Midi-Quercy*

Nous avons été amenés à prendre différentes délibérations, soit en Assemblée Plénière, soit en Commission Permanente, pour inscrire le Conseil Général dans la démarche des Pays telle qu'elle résulte comme vous le savez, de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire modifiée, dans un premier temps, par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 (loi VOYNET), puis dans un deuxième temps, par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat.

C'est dans ce cadre et conformément à la délégation de compétence en matière de politique territoriale consentie à la Commission Permanente que je vous propose d'examiner, aujourd'hui, pour validation, les maquettes des dossiers suivants, ceci après un bref rappel du cadre d'intervention arrêté :

- Les 2èmes programmes opérationnels (dites année 2) :
 - du contrat de Pays MONTALBANAIS
 - du contrat de Pays GARONNE QUERCY GASCOGNE
 - ainsi que du Contrat d'agglomération MONTAUBAN TROIS RIVIERES
- Le 3^{ème} programme opérationnel du contrat de Pays MIDI QUERCY.

I - RAPPEL DU CADRE D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL

a) Les subventions de principe mentionnées aux contrats sont, pour le Département, de deux types :

- Subventions classiques accordées au titre des politiques traditionnelles, étant entendu que toute opération inscrite à un contrat sera financée en priorité ,
- Subventions spécifiques aux contrats imputées sur les lignes budgétaires existantes et allouées selon des modalités particulières et non reproductibles en dehors du contrat de développement concerné.

b) La mise en œuvre du programme se réalise, opération par opération, selon la procédure suivante :

- le dépôt, par le maître d'ouvrage concerné public ou privé, d'un dossier de demande de subvention auprès de chacun des partenaires indiqués au contrat et cela pour chacune des opérations inscrites. Les dossiers seront constitués et instruits selon les modalités propres à chaque collectivité,
- l'octroi des aides par les financeurs annoncés au programme, étant entendu que les sommes inscrites au document contractuel représentent le montant maximum susceptible d'être alloué.

En effet, l'instruction de chaque dossier par les services compétents permettra de fixer le montant définitif de la subvention et cela dans la limite des sommes mentionnées au contrat. Les aides ainsi calculées feront l'objet de décisions attributives de subventions de forme traditionnelle et spécifique à chaque financeur.

II – LE PROGRAMME D' ACTIONS DE L' ANNEE 2 DU PAYS MONTALBANAIS (annexe 1)

Rappel des données territoriales : 34 communes pour 88 562 habitants, soit 4 structures intercommunales et 4 communes isolées :

- la communauté d' agglomération Montauban 3 Rivières,
- la communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise,
- la communauté de communes Garonne et Canal,
- la communauté de communes du terroir de Grisolles et Villebrumier
- et les 4 communes : Bressols, Canals, Fabas et Pompignan.

Le programme s'articule autour des 4 objectifs suivants déclinés en 13 axes et 21 mesures :

- Objectif 1 «maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire au service du cadre de vie des habitants» avec des projets relatifs pour la plupart à des opérations d'aménagement de village.

- Objectif 2 « conforter l'attractivité économique du bassin d'emploi et diffuser le développement économique sur l'ensemble du pays» avec sur 3 projets d'aménagement de zones d'activité économique ou touristique

- Objectif 3 «offrir un cadre de vie et résidentiel de qualité et valoriser l'identité rurale et naturelle du pays»

- Objectif 4 «réussir la cohésion sociale et renforcer les solidarités territoriales» avec 5 projets portant sur des investissements socio-culturels (centre aéré, lecture publique).

Soit un programme de 22 projets pour des investissements prévisionnels de 7 326 033 €HT avec des aides publiques connues à ce jour à hauteur de 1 556 986 €(soit un taux d'aide moyen de 21 5 %).

Ce programme a été validé pour partie par le Comité Territorial de Pilotage réuni le 10 février 2006 puis le 10 mai 2006 et le Comité Départemental des Politiques Territoriales dans ses séances des 15 février et 23 mai 2006.

III - LE PROGRAMME D' ACTIONS DE L' ANNEE 2 DU PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE (annexe 2)

Rappel des données territoriales : 113 communes pour 77 977 habitants, mobilisées au sein du Syndicat Mixte Garonne-Quercy-Gascogne créé le 25 juin 2002 pour porter la démarche Pays, en regroupant 5 communautés de communes, un syndicat mixte et 8 communes non adhérentes à une structure intercommunale, soit :

- les communautés de communes du Quercy Pays de Serres, de Montaignu Pays de Serres, de la Lomagne tarn-et-garonnaise, des Deux Rives et Garonne et Gascogne,
- le syndicat mixte des 3 provinces (soit le SIVOM du Pays de Moissac, le SIVOM Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne, la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac)

- les communes de Bourg de Visa, Brassac, Cazes-Mondenard, Fauroux, Lacour de Visa, St Amans de Pellagal, St Nazaire de Valentane et Touffailles.

Le programme s'articule autour des 4 enjeux retenus au titre du contrat cadre :

Enjeu 1 «Confirmer la vocation de pôle économique et de carrefour de cette entité territoriale» : projets de zones d'activité économique notamment,

Enjeu 2 «Adapter et conforter les services à la population» dont un volet important dédié à la restauration de logements communaux et à l'amélioration du cadre de vie,

Enjeu 3 «Poursuivre l'engagement culturel et développer le potentiel touristique» avec des équipements de lecture publique, de requalification de sites culturels et touristiques,

Enjeu 4 «Renforcer la richesse agricole » dont la poursuite d'investissements liés à des filières.

Globalement, ce programme, validé par le Comité Territorial de Pilotage du 19 mai 2006 et le Comité Départemental des Politiques Territoriales du 23 mai 2006, porte sur un volume d'investissements de 11 929 076 €HT pour 56 projets avec un taux d'aides moyen affiché à ce jour de 23% (soit 2 714 692 €).

IV - LE PROGRAMME D' ACTIONS DE L' ANNEE 2 DU CONTRAT D' AGGLOMERATION MONTAUBAN TROIS RIVIERES (annexe 3)

Porté par la Communauté d'Agglomération Montauban Trois Rivières composée de 7 communes et concernant 58 752 habitants, le programme opérationnel de l'année 2 du contrat d'agglomération a été validé par le Comité Territorial de Pilotage du 10 février 2006 et par le Comité Départemental des Politiques Territoriales du 15 février 2006.

Ce programme porte sur 12 projets représentant 21 269 584 € d'investissements H.T. avec des aides attendues à hauteur de 4 843 641 €(soit 23 %) sur les 3 axes thématiques :

Axe 1 : attractivité économique et touristique (1 projet d'hôtellerie),

Axe 2 : services sociaux culturels et sportifs (3 projets),

Axe 3 : amélioration du cadre de vie et de l'environnement (8 projets dont 5 concernant la poursuite d'aménagements de villages).

IV – LE 3^{ème} PROGRAMME D’ACTIONS DU PAYS MIDI-QUERCY **(annexe 4)**

Je vous rappelle que le Pays Midi-Quercy est composé des communautés de communes :

- du Quercy Caussadais,
- du Quercy Rouergue et des Gorges de l’Aveyron,
- du Quercy Vert,
- des Terrasses et Vallée de l’Aveyron,

plus une commune (Ginals) hors structure intercommunale soit au total 48 communes regroupant 39 241 habitants.

Le programme compte 34 opérations relevant des sept thématiques de la charte de développement du Pays (environnement, aménagement, urbanisme et logement, développement social et culturel, agriculture, tourisme et économie).

Globalement cette programmation, validée par le Comité Territorial de Pilotage du 18 mai 2006 et le Comité Départemental des Politiques Territoriales du 23 mai dernier, porte sur un volume d’investissements de 8 055 189 € avec un taux d’intervention publique de 29,1 % (soit 2 344 389 €), le Conseil Général participant pour sa part à hauteur de 945 242 € (11,7 %) au financement de ce programme.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur le contenu de ces 4 programmes opérationnels de contrat de pays et d’agglomération.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-32

**POLITIQUE TERRITORIALE
des PAYS et AGGLOMERATION**

- **2èmes programmes d'actions (dites année 2)**
 1. *du contrat de Pays Montalbanais*
 2. *du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne*
 3. *du contrat d'agglomération Montauban Trois Rivières*
- **3ème Programme d'actions**
 1. *du contrat de pays Midi-Quercy*

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur les 2^{èmes} programmes d'actions suivants (dites année 2) :

Contrat de Pays montalbanais

- programme de 22 projets portant sur un volume d'investissements prévisionnels de 7 326 033 €HT avec des aides publiques connues à ce jour à hauteur de 1 556 986 €(soit un taux d'aide moyen de 21 5 %), et validé pour partie par le Comité Territorial de Pilotage réuni le 10 février 2006 puis le 10 mai 2006, et le Comité Départemental des Politiques Territoriales dans ses séances des 15 février et 23 mai 2006 ;

Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne :

- programme de 56 projets portant sur un volume d'investissements de 11 929 076 €HT avec un taux d'aides moyen affiché à ce jour de 23% (soit 2 714 692 €) et validé par le Comité Territorial de Pilotage du 19 mai 2006 et le Comité Départemental des Politiques Territoriales du 23 mai 2006 ;

Contrat d'agglomération Montauban Trois Rivières :

- programme de 12 projets portant sur un volume d'investissements de 21 733 784 €H.T. avec des aides attendues à hauteur de 5 306 995 € (soit 24 %) et validé par le Comité Territorial de Pilotage du 10 février 2006 et par le Comité Départemental des Politiques Territoriales du 15 février 2006 ;

- Se prononce favorablement sur le 3^{ème} programme d'actions suivant :

Contrat du Pays Midi-Quercy :

- programme de 34 opérations relevant des sept thématiques de la charte de développement du Pays (environnement, aménagement, urbanisme et logement, développement social et culturel, agriculture, tourisme et économie), portant sur un volume d'investissements de 8 055 189 € avec un taux d'intervention publique de 29,1 % (soit 2 344 389 €), le Conseil Général participant pour sa part à hauteur de 945 242 € (11,7 %) au financement de ce programme et validé par le Comité Territorial de Pilotage du 18 mai 2006 et le Comité Départemental des Politiques Territoriales du 23 mai dernier ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,